

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Lundi 28 janvier 2019 à 19 heures**

Le 28 janvier deux mil dix neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FAVIER, Maire, suite aux convocations faites par lui en date du 15 janvier 2019

**Présents :** Jean-Luc FAVIER, Pascale ANDRES, Cyrille AUSESKY, Juliette BETTINGER, Christian BETTINGER, Laurent FABISZ, , Anne HAAS, Monique HECKER, Henri KLOPP, , Christine WALLON, Frédéric WROBEL.

**Absents :** Claire BURLET procuration à Anne HAAS, Claudine HACQUARD procuration à Monique HECKER, Emile LAUFER

Pascale ANDRES est désignée secrétaire de séance.

**Le procès-verbal de la réunion de séance du 15 novembre 2018 soumis à l'approbation des conseillers municipaux, est adopté à l'unanimité**

### **Ordre du Jour**

- Point n° 01/2019 : Travaux d'aménagement des sanitaires à l'école élémentaire – demande de subvention au titre de la DETR
- Point n° 02/2019 : Travaux d'aménagement des sanitaires à l'école élémentaire – demande de subvention AMITER
- Point n° 03/2019 : Travaux d'aménagement des sanitaires à l'école élémentaire – demande de subvention Région
- Point n° 04/2019 : Révision du règlement de location des salles communales
- Point n° 05/2019 : Révision du tarif de location des salles communales

Le Maire ouvre la séance et demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver la suppression du point 03/2019, concernant la demande de subvention Région.

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la suppression de ce point à l'ordre du jour.

### **Procès-Verbal**

#### **01/2019 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES SANITAIRES A L'ECOLE ELEMENTAIRE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'aujourd'hui l'école élémentaire de la commune dispose de sanitaires vétustes et non conformes à l'accessibilité PMR.

Afin de se mettre en conformité, et moderniser ces locaux datant de la construction du bâtiment scolaire (1968) il faudrait aménager de nouveaux sanitaires avec séparation filles, garçons, et création d'un sanitaire mixte PMR .

Le montant total des travaux d'aménagement et de réhabilitation est estimé à 68 886 € H.T.

Il indique que ce projet peut bénéficier d'une aide financière au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte et décide le projet d'aménagement des sanitaires à l'école élémentaire
- Sollicite une subvention dans le cadre de la DETR,
- Approuve le plan de financement ci-après,
- autorise le Maire à lancer les consultations auprès des entreprises, et signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet
- inscrira cette dépense au Budget Primitif 2019

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 28 janvier 2019 à 19 heures

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	68 886	Subvention DETR (sollicitée) Département Moselle (AMITER) sollicitée Fonds propres	20600 20600 27686
<b>TOTAL</b>	<b>68 886</b>		<b>68 886</b>

Vote : à l'unanimité

### 02/2019- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES SANITAIRES A L'ECOLE ELEMENTAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AMITER

Le Maire soumet au conseil municipal le projet relatif aux travaux d'aménagement des sanitaires à l'école élémentaire.

Il indique que dans le cadre de ces travaux, la commune peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre de l'AMITER (Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires)

Vu le montant total estimatif des travaux chiffrés à 68 886 € € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte et décide le projet d'aménagement des sanitaires à l'école élémentaire
- Autorise le Maire à lancer les consultations auprès des entreprises
- Sollicite une subvention du Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre du dispositif AMITER d'un montant de 20600 € (30 % du montant Hors Taxe)
- s'engage à adhérer au dispositif en signant les conventions à venir
- Approuve le plan de financement ci-après,
- inscrira cette dépense au Budget Primitif 2019

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	68 886	Subvention DETR (sollicitée) Département Moselle (AMITER) sollicitée Fonds propres	20600 20600 27686
<b>TOTAL</b>	<b>68 886</b>		<b>68 886</b>

Vote : à l'unanimité

### 04/2019 – REVISION DU REGLEMENT DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Les travaux de réhabilitation du foyer communal étant terminés, le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient d'adopter un règlement intérieur afin de fixer les règles applicables lors des locations.

Ce règlement détermine, entre autres, les modalités de :

- réservation
- mise à disposition et de libération des locaux
- de responsabilité

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter un règlement intérieur afin de fixer les modalités de location et d'utilisation des salles communales,

Vu le projet transmis à tous les conseillers municipaux,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

ADOpte le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Vote : à l'unanimité

## **05/2019 – REVISION DU TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les tarifs actuels, à savoir :

	<b>Habitants Commune</b>	<b>Extérieurs Commune</b>
<b>1 journée (en semaine)</b>	<b>120 €</b>	<b>175 €</b>
<b>2 jours (week-end)</b>	<b>250 €</b>	<b>400 €</b>
CAUTION	500 €	500 €

A la signature du contrat, un acompte de 100 €, et le chèque de caution de 500 € sont demandés.

Pour rappel, la salle des fêtes, est louée uniquement et exceptionnellement, le 31 décembre de chaque année, aux mêmes conditions que le foyer.

La salle du foyer (ou la salle des fêtes si le foyer n'est pas disponible) est mise à disposition gracieusement lors d'un décès.

Vote : à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19 h 50